

Votre médecin vous a prescrit un anticoagulant par voie orale

Qu'est ce qu'un anticoagulant ?

- Les anticoagulants actifs par voie orale sont tous des anti-vitamines K, c'est-à-dire des médicaments s'opposant aux effets de cette vitamine qui agit en augmentant la production de facteurs de coagulation.
- Sous l'effet des anticoagulants :
 - la formation de caillots sanguins est ralentie dans les veines et les artères, ce qui est l'effet recherché par votre médecin,
 - mais la coagulation est perturbée ce qui peut être dangereux en cas d'hémorragie : c'est le principal risque de ces médicaments.

Quand prescrit-on des anticoagulants ?

- Seul un médecin est habilité à prescrire un traitement anticoagulant par voie orale. Schématiquement, des anti-vitamines K peuvent être ordonnés chaque fois qu'un caillot (thrombose) est survenu (ou risque de survenir) dans une veine ou une artère. Il peut s'agir :
 - de maladies atteignant le système veineux (phlébite ou embolie pulmonaire),
 - d'affections touchant le système artériel (troubles du rythme cardiaque avec risque d'embolies notamment cérébrales, certains cas d'infarctus du myocarde...),
 - de situations à haut risque de thrombose (immobilisation d'un membre inférieur par un plâtre, valves cardiaques artificielles...).

Comment surveille-t-on un traitement anticoagulant ?

- Le traitement doit être surveillé régulièrement par une mesure de l'INR réalisée au laboratoire sur une prise de sang. L'INR (pour International Normalized Ratio) détermine si le traitement est suffisamment actif, trop actif et donc dangereux, ou pas assez actif et donc inefficace.
- Votre médecin vous indiquera la valeur de l'INR qu'il souhaite dans votre cas (celle-ci n'est en effet pas la même pour tous les patients et toutes les maladies).

Pour diminuer les risques de formation de caillots sanguins dans les vaisseaux, les médecins peuvent être amenés à prescrire des anticoagulants. Il peut s'agir :

- d'héparine ou de ses dérivés prescrits en injections le plus souvent à l'hôpital,
- de médicaments actifs en prise buccale : les anti-vitamines K.

- Lorsque l'INR est trop élevé, c'est-à-dire lorsque le malade est trop anticoagulé, il y a risque d'hémorragie et le médecin diminue la dose de médicament. Lorsqu'au contraire, l'INR est trop bas, le traitement n'est plus assez efficace et le médecin augmente la dose d'anticoagulant.
- Il faut savoir que la différence entre une dose efficace et une dose excessive peut être très faible (par exemple, un quart de comprimé par jour) et que la quantité optimum de médicament pour un malade donné peut-être longue à déterminer et nécessiter de nombreux dosages d'INR.

Que doit savoir le malade sous anticoagulant ?

Ces médicaments très efficaces et souvent indispensables font courir un risque d'accidents hémorragiques surtout s'ils ne sont pas pris correctement.

Pour limiter au maximum ce risque, il faut :

- Éviter de pratiquer des sports violents et éviter les injections intramusculaires (risque d'hématomes).
- Ne jamais modifier son traitement, ni l'interrompre sans avis médical.
- Prévenir immédiatement son médecin si apparaissent des signes annonciateurs d'un surdosage (INR élevé), des hémorragies en apparence sans gravité : saignement du nez ou des gencives, par exemple, qui imposent de faire pratiquer un INR et éventuellement de diminuer la dose, signe indirect d'hémorragie interne.
- Consulter en urgence à l'hôpital si une hémorragie potentiellement grave survient : sang dans les urines, vomissements de sang ou sang dans les selles.
- Prendre son médicament comme indiqué par son médecin et à heure fixe.
- Pratiquer régulièrement un contrôle de l'INR comme indiqué par son médecin.
- Prévenir tous les médecins et les dentistes que l'on consulte de la prise d'anticoagulant, ce traitement étant incompatible avec beaucoup d'autres médicaments et pouvant compliquer l'intervention du chirurgien dentiste.

- Ne pas prendre d'autres médicaments sans avis médical, notamment pas d'anti-inflammatoires ni d'aspirine.
- Prévenir le biologiste si vous faites des analyses ainsi que les infirmières.
- Éviter les consommations excessives de certains aliments pouvant modifier l'action des anticoagulants comme les épinards, les navets, le chou, les brocolis, les avocats, le thé vert.

Ce qu'il faut **retenir**

- Pris correctement et bien surveillés, les anticoagulants par voie orale sont des médicaments très efficaces qui n'entraînent que peu d'accidents.
- Pour minimiser le risque d'accident hémorragique la coopération du malade à son traitement et à sa surveillance est indispensable.
- Tenez le carnet de suivi du traitement anticoagulant que votre médecin vous aura remis.
- Pour en savoir plus vous pouvez demander à la Fédération Française de Cardiologie une brochure destinée au patient (50, rue de Rocher, 75008 Paris) et consulter sur le site internet de l'Afssaps (www.afssaps.sante.fr) l'ensemble des questions/réponses : "Vous et votre traitement".

Cachet du médecin